

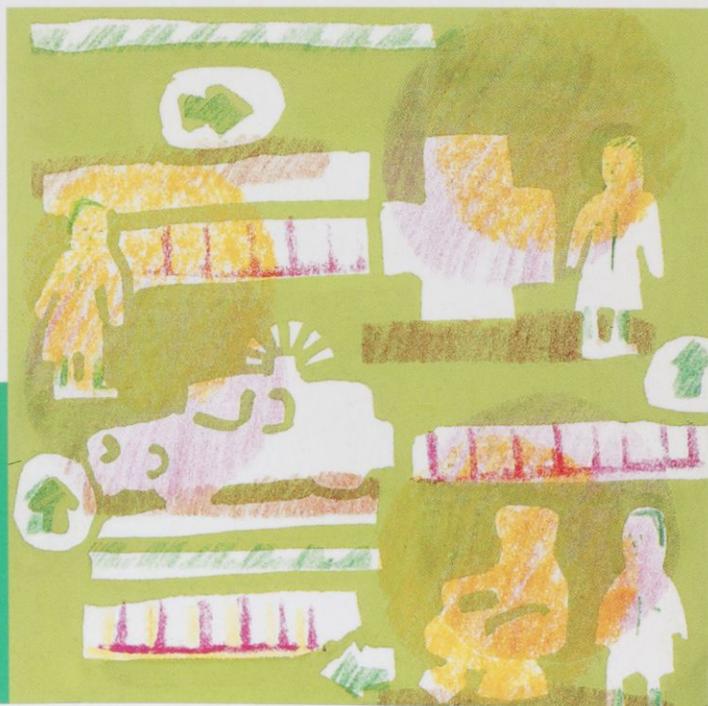
FRANÇOISE THIÉBAULT-ROGER

Guide des professions de santé

CONCOURS D'ENTRÉE,
FORMATIONS, DIPLÔMES

vuibert

GUIDES



DL-17 01 2000 02134

025192868

FRANÇOISE THIÉBAULT-ROGER
Enseignante à Formation Avenir,
cours privé d'enseignement supérieur

Guide des professions de santé

CONCOURS D'ENTRÉE,
FORMATIONS, DIPLÔMES

vuibert

GUIDES

8
D3
2000-57857
13-34-M4-5052



Chez le même éditeur

Dans la collection « Guides »

- *Thèmes d'actualité (Économie, politique, société)*, 2000/2001, R. PÉRÈS.
- *Thèmes d'actualité sanitaire et sociale*, 2000/2001, R. PÉRÈS.
- *Sciences Po, guide de l'examen d'entrée en 1^{re} année d'IEP (Paris et province)*, coordonné par M. LAKEHAL
- *La France des départements et régions (données géographiques, économiques, sociales)*, R. PÉRÈS
- *Guide de la pratique du QCM, Examens et concours*, M. LAKEHAL
- *Guide pratique pour rédiger un mémoire de maîtrise, de DEA ou une thèse*, D. FONDANÈCHE
- *Dictées de concours (dictées à compléter, dictées à corriger, dictées de concours)*, F. THIÉBAULT-ROGER
- *Guide des professions de santé, Concours d'entrée, formations, diplômes*, F. THIÉBAULT-ROGER
- *Guide des professions sociales, Concours d'entrée, formations, diplômes*, F. THIÉBAULT-ROGER
- *Dictionnaire du professeur des écoles, enseignement du français*, F. MARCHAND
- *Dictionnaire du professeur des écoles, enseignement des mathématiques*, L. CORRIEU

Couverture : Cécile Gallou

ISBN 2-7117-6111 8

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite.

Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70



© Librairie Vuibert – janvier 2000 – 20, rue Berbier-du-Mets, F-75647 Paris cedex 13
Site Internet : www.vuibert.fr

Sommaire

• Avant-propos	5
• Introduction	7
• Les professions de santé	9
• Présentation des professions de santé	11
• Les employeurs	13
• Comment réussir les concours	15

► Les professions accessibles **SANS** le baccalauréat

– Professions de soins	
• Aide-soignant	25
• Assistant dentaire	49
• Auxiliaire de puériculture	51
– Profession d'appareillage	
• Prothésiste dentaire	64
– Professions d'assistance technique	
• Ambulancier	69
• Préparateur en pharmacie	72

► Les professions accessibles **AVEC** le baccalauréat

– Professions de soins	
• Infirmier(ère)	79
• Pédicure-podologue	104
• Sage-femme	113
– Infirmier(ères) spécialis(e)s	
• Infirmier(ère) anesthésiste	132
• Infirmier(ère) de bloc opératoire	144
• Puéricultrice	154

– Professions d'appareillage	
• Audioprothésiste	161
• Opticien lunetier	170
• Orthoprothésiste	173
• Podo-orthésiste	178
– Professions de rééducation	
• Ergothérapeute	182
• Masseur-kinésithérapeute	189
• Orthophoniste	206
• Orthoptiste	220
• Psychomotricien	224
– Professions d'assistance technique	
• Diététicien	232
• Manipulateur en électroradiologie médicale	236
• Technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale	247
• Visiteur médical	258

Annexes

• CAP petite enfance	263
• BEP carrières sanitaires et sociales	267
• Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)	271
• Examen de niveau DRASS	289
• Diplôme de cadre de santé	293
• Bourses d'études du ministère chargé de la Santé	304
• Statistiques concernant les professions de la santé	305
• Bibliographie	312

Avant-propos

Pour choisir la profession de santé qui vous correspond le mieux, il est bon de découvrir les différents métiers et les qualifications requises pour exercer ces professions.

Si l'on compare le taux de chômage des professions de santé, en allant des métiers de soins à ceux de la rééducation et de l'appareillage, et le taux de chômage en général en France, on constate que ces professions se portent bien. Elles se placent en deuxième position, juste après les médecins.

Ce sont les orthophonistes qui connaissent le moins le chômage (0,6 % en janvier 1998) et les diététiciens le plus (15,2 %).

Si vous avez envie de soigner les autres, de les écouter, de donner la vie, de soulager leurs souffrances, ces professions sont faites pour vous. Si vous êtes disponible, exigeant, généreux, si vous aimez vous rendre utile et aller au fond des choses, vous pouvez vous engager dans cette voie. Exercer ces métiers demande une grande motivation, de la persévérance car on rencontre parfois des situations difficiles, et il ne faut pas se décourager.

Pour ceux qui ont envie de travailler dans le cadre d'une mission humanitaire, il faut savoir que la bonne volonté ne suffit pas ; l'expérience professionnelle est indispensable et ceux qui partent à l'étranger pour exercer une profession de santé sont sélectionnés selon des critères précis et sévères.

Vous trouverez dans cette brochure principale de toutes les professions de santé avec des liens vers les sites officiels.

Pour chaque profession sont indiquées les principales qualités :

1. la motivation, les qualités requises, le tempérament, la carrière ;
2. les compétences, les qualifications requises, les années ;
3. les études ;
4. le diplôme de fin d'études ;
5. des conseils pratiques à lire dans les villes.

Une fois en ligne, vous pouvez aller sur les sites officiels de toutes les professions de santé pour plus d'informations, pour connaître les conditions d'exercice et notamment pour savoir plus sur le statut social et les possibilités de formation continue. Les liens vers les sites officiels sont indiqués à la page 112.

Introduction

Pour choisir la profession de santé qui vous convient le mieux, il est bon de découvrir les différents aspects et les spécificités de chacune. Certaines d'entre elles mettent le professionnel en contact permanent avec le public, d'autres moins. Il faut donc se connaître, savoir si l'on a des qualités sociales suffisantes pour choisir une profession de soins, ou bien si l'on dispose de facilités manuelles pour travailler dans un atelier de prothésiste, ou bien encore si l'on préfère la technique, ou travailler avec un microscope pour choisir une profession d'assistance technique.

Ce livre a été réalisé dans le but de vous aider à faire votre choix en tenant compte de vos capacités et de votre motivation.

Pour chaque formation accessible par un concours d'entrée, des **annales** de ce concours, ainsi que le programme sur lequel il se base, vous sont proposés. À vous de décider si vous vous sentez capable de subir ces épreuves et de vous y préparer.

Le **contenu de chaque formation** vous est également présenté, ce qui vous permet de connaître l'enseignement qui vous sera dispensé pendant une, deux ou plusieurs années avant de décrocher le titre requis pour exercer la profession que vous avez choisie. Si vous n'aimez pas la chimie, par exemple, il est déconseillé de vous engager dans une formation qui comporte de nombreuses heures de chimie dans son enseignement.

Vous trouverez donc dans ce livre la présentation de toutes les professions de santé accessibles **sans** ou **avec le baccalauréat**.

Pour chaque profession sont proposés une présentation de :

1. sa mission, les qualités requises, les employeurs, la carrière ;
2. le **concours**, les conditions requises, les **annales** ;
3. les **études** ;
4. le **diplôme** de fin d'études ;
5. des **conseils** pratiques, les adresses utiles.

Une fois ce livre lu, votre choix fait, si votre motivation est suffisante, vous saurez vous montrer assez persévérant(e) pour surmonter l'obstacle du concours d'entrée qui n'en sera plus un si vous vous y préparez convenablement avec les bons outils (voir la bibliographie en annexe, page 312).

Les professions de santé

Ils sont plus de 750 000 professionnels de santé à exercer, soit comme salariés dans les établissements de soins médico-sociaux ou sociaux, dans des cabinets médicaux, dans des laboratoires, soit en secteur libéral que peuvent choisir la plupart d'entre eux.

On compte quatorze professions inscrites au Code de la Santé et répertoriées officiellement comme professions paramédicales. La profession de sage-femme est médicale, celles d'ambulancier ou de visiteur médical sont appelées des professions de santé. On distingue :

✓ les **professions de soins** : aide-soignant(e), infirmier(ère), infirmier(ère) anesthésiste, infirmier(ère) de bloc opératoire, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, pédicure-podologue, assistant(e) dentaire ;

✓ les **professions de rééducation** : masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste ;

✓ les **professions d'appareillage** : orthoprothésiste, audioprothésiste, podo-orthésiste, prothésiste dentaire, opticien-lunetier ;

✓ les **professions d'assistance technique** : manipulateur en électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire, diététicien, ambulancier, visiteur médical.

Ces professionnels ont en commun de préparer, soigner, appareiller, réhabiliter et rééduquer les patients, le plus souvent après le diagnostic d'un médecin qui a institué une thérapeutique de traitement.

Ils doivent s'adapter constamment aux évolutions de la science et des techniques médicales, par les formations initiales et continues qui leur sont dispensées et par leur pratique professionnelle quotidienne. Leurs responsabilités se développent au fur et à mesure de l'extension de leurs compétences. Ils exercent de plus en plus souvent en collaboration interprofessionnelle, afin d'améliorer toujours le service rendu aux patients.

Toutes ces professions de santé ont des spécificités marquées. Chacun peut, en fonction de ses goûts et de ses aptitudes, trouver la profession qui lui convient le mieux.

Les formations - initiales ou spécialisées - conduisant à ces professions sont d'une durée comprise entre un an pour les plus courtes et quatre ans pour la plus longue. La plupart des formations sont dispensées dans des écoles ou des instituts sous tutelle du ministère chargé de la Santé, les autres sont dispensées en Université ou dans des écoles relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Présentation des professions de santé

✓ PROFESSIONS ACCESSIBLES SANS LE BACCALAURÉAT :

Durée de la formation

• Professions de soins

Aide-soignant	1 an
Auxiliaire de puériculture	1 an
Assistant dentaire	2 ans

• Profession d'appareillage

Prothésiste dentaire	2 ou 3 ans
----------------------	------------

• Professions d'assistance technique

Ambulancier	8 semaines
Préparateur en pharmacie	2 ans

✓ PROFESSIONS ACCESSIBLES AVEC LE BACCALAURÉAT :

Durée de la formation

• Professions de soins

Infirmier(ère)	3 ans et 2 mois
Pédicure-podologue	3 ans
Sage-femme	4 ans

Infirmiers(ères) spécialisés

Infirmier(ère) anesthésiste	2 ans
Infirmier(ère) de bloc opératoire	9 mois 1/2
Puéricultrice	1 an

• Professions d'appareillage

Audioprothésiste	2 ans
Opticien-lunetier	2 ans
Orthoprothésiste	3 ans
Podo-orthésiste	3 ans

• Professions de rééducation

Ergothérapeute	3 ans
Masseur-kinésithérapeute	3 ans
Orthophoniste	4 ans
Orthoptiste	3 ans
Psychomotricien	3 ans

• Professions d'assistance technique

Diététicien	2 ans
Manipulateur en électroradiologie médicale	3 ans
Technicien de laboratoire	2 ans
Visiteur médical	500 heures

Les employeurs

Une fois le diplôme obtenu, il reste à trouver un emploi. Si les professionnels de la santé ne connaissent pas le chômage, c'est parce que leurs employeurs sont nombreux et leurs lieux de travail multiples. Le jeune diplômé peut choisir la sécurité d'emploi en optant pour la fonction publique, mais il peut préférer travailler en libéral ou dans une entreprise privée. Il faut savoir que pour entrer dans la fonction publique, un concours est obligatoire : il donne autant de chances à chacun.

La fonction publique

Les travailleurs des professions de santé qui souhaitent devenir fonctionnaires peuvent travailler soit :

- dans un service d'État comme les ministères et les services déconcentrés dans toute la France,
- dans un service d'une collectivité territoriale comme une commune, un département, une région...,
- dans un établissement public sanitaire et social comme un hôpital, un foyer...

Pour devenir fonctionnaire, il faut :

- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- ne pas avoir de mention portée au bulletin n° 2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec l'exercice de la fonction, c'est-à-dire ne pas avoir été condamné pénalement,
- remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction,
- avoir plus de 18 ans et moins de 45 ans dans la plupart des cas,
- posséder le diplôme du métier concerné par le poste offert, et réussir les épreuves de sélection. Chaque ministère organise ses concours, ils sont classés en trois catégories : A (niveau licence), B (niveau Bac), C (niveau Brevet).

On distingue trois fonctions publiques de la Ville de Paris :

✓ **La fonction publique d'État** : tous les ministères recrutent, par exemple, des techniciens de laboratoire, mais c'est dans l'Éducation nationale que les effectifs sont les plus importants avec environ 200 postes offerts par an.

✓ **La fonction publique territoriale** : le recrutement s'effectue à différents niveaux et de différentes façons et s'adresse, par exemple, à des puéricultrices...

✓ **La fonction publique hospitalière** (1) : directeur d'établissement sanitaire et social,

éducateur technique spécialisé, infirmier, aide-soignant... (Renseignements auprès des DDASS et des DRASS.)

✓ **L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)**, qui regroupe une cinquantaine d'hôpitaux en région parisienne, est le groupe hospitalier qui recrute le plus en France.

On compte plusieurs milliers de recrutements annuels (environ 3 500) à l'AP-HP, dans les domaines ouvriers, administratifs et hospitaliers.

Les effectifs de l'AP-HP sont de 85 000 professionnels, répartis comme ceci :

Infirmiers :	26 000
Aides-soignants :	17 500
Médecins :	17 900
Personnels administratifs :	9 100
Personnels ouvriers et techniques :	4 900

✓ **La Ville de Paris (2)** : on compte environ 40 000 fonctionnaires dans les administrations parisiennes parmi lesquelles les établissements publics comme les bureaux d'aide sociale, les foyers socio-éducatifs qui recrutent chaque année des travailleurs sociaux. (Renseignements à la mairie de Paris.)

✓ Adresses utiles

• CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale)

3, villa Thoréton

75758 Paris Cedex 15

Tél. : 01 40 60 48 00

• AP-HP - Recrutements

2, rue Saint-Martin

75004 Paris

Tél. : 01 40 27 40 32

• Mairie de Paris - Bureau de recrutement

2, rue Lobau

75196 Paris RP

Tél. : 01 42 76 46 64

(1) La fonction publique hospitalière comprend les hôpitaux, les établissements publics de soins, les hospices... (infirmiers, agents d'entretien...).

(2) La ville de Paris recrute et gère du personnel qui a le même statut que les fonctionnaires.

Comment réussir les concours

1. Les préparations

Certains candidats se présentent aux concours sans avoir pris connaissance des épreuves qui les attendent. Ce n'est pas la bonne formule. Même si l'on est très diplômé, la réussite aux concours est incertaine car les notions de base ont souvent été oubliées ou font simplement défaut. C'est pourquoi, avant de se présenter aux épreuves de sélection, il est très important d'en connaître le programme.

Mieux on est entraîné, plus on a de chances de réussir. Il existe plusieurs façons de se préparer aux concours.

A. Les écoles spécialisées

Elles sont nombreuses à préparer les candidats aux concours des professions sociales et paramédicales (voir les adresses ci-après). La préparation se fait généralement sur six mois, d'octobre à mars et comporte, suivant les écoles, une préparation à l'écrit et à l'oral.

Les tarifs des écoles privées sont souvent élevés pour un nombre d'heures de cours très inégal d'une école à l'autre. C'est pourquoi il faut se renseigner et choisir le meilleur rapport qualité/prix.

Centres de préparation aux concours paramédicaux par département

• Établissements de formation

02

– Lycée Pierre-de-la-Ramée

(Public, internat G.F.)

1, rue Jules-Siegfried

02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 62 83 00

– École supérieure de Picardie

(Privé hors contrat)

4, rue Charles-Picard

02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 62 66 80

04

– Lycée Alexandra-David-Neel

(Public, internat G.F.)

17, avenue du Général-Leclerc

04000 Digne-les-Bains

Tél. : 04 92 31 12 55

09

– Lycée du Cousserans

(Public, internat G.F.)

Esplanade Pierre-Mendès-France

09200 Saint-Girons
Tél. : 05 61 96 25 50

12

– IFSI
22 bis, rue de la Condamine
12100 Millau
Tél. : 05 65 60 39 30

13

– Cours de France
(Privé hors contrat)
6, square Stalingrad
13001 Marseille
Tél. : 04 91 50 64 40
– Lycée Marie-Curie
(Public)
16, boulevard Jeanne-d'Arc
13392 Marseille Cedex
Tél. : 04 91 48 34 10
– PCEM (Privé)
314, Rond-Point du Prado
13271 Marseille Cedex 8
Tél. : 04 91 77 05 00

14

Lycée Notre-Dame-de-la-Fidélité
(Privé sous contrat)
324, avenue de Creully
14064 Caen
Tél. : 02 31 86 36 29
– Lycée Salvador-Allende
(Public)
15, rue Guyon-de-Guercheville
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél. : 02 31 47 57 95

17

– Lycée Louis-Audouin-Dubreuil
(Public, internat G.F.)
Rue Philippe-Jeannet

17415 Saint-Jean-d'Angély
Tél. : 05 46 33 38 00

21

– Formation Avenir (Privé hors contrat)
10, rue Cazotte
21000 Dijon
Tél. : 03 80 49 84 43

22

– Lycée Kéraoul
(Public, internat G.F.)
BP 94
22500 Paimpol
Tél. : 02 16 55 34 30
– Lycée Notre-Dame (Privé)
BP 227
22205 Guingamp
Tél. : 02 96 43 71 37

29

– Lycée Fénelon
(Privé sous contrat, internat G.F.)
Ker Stears
29287 Brest
Tél. : 02 98 44 17 08
– Lycée Jean-Moulin
(Public, internat G.F.)
10, rue du Lycée
29150 Chateaulin
Tél. : 02 98 46 12 15

31

– Centre pédagogique d'Occitanie
(Privé hors contrat)
58, route de Gernade
31700 Blagnac
Tél. : 05 61 71 60 43
– Lycée Pierre-d'Aragon
(Public, internat G.F.)
14, avenue Henri-Peyrusse

31605 Muret
Tél. : 05 61 51 15 69
– Institut catholique
31, rue de la Fonderie
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 52 62 35

32

– Lycée Bossuet (Public, internat G.F.)
32100 Condom
Tél. : 05 62 28 00 85

33

– Centre de formation (Privé sous contrat)
3, rue Paul-Courtault
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 93 08 17
– Lycée Nicolas-Brémontier
(Public, internat G.F.)
152, cours de l'Yser
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 33 49 60

34

– L.P. Turgot (Privé sous contrat)
1, rue Turgot
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 63 35 18
– Institut privé d'enseignement supérieur
(Privé hors contrat)
Le Parc-du-Belvédère
Rue Marius-Carrieu
34080 Montpellier
Tél. : 04 67 54 72 20

35

– Lycée Saint-Martin
(Privé sous contrat, internat G.F.)
31, rue d'Antrain
35003 Rennes
Tél. : 02 99 84 16 16

– Institut d'études européennes
(Privé hors contrat)
8, rue de Toulouse
35450 Saint Malo
Tél. : 02 99 40 80 50

38

– Lycée Hélène Giraud (Privé sous contrat)
26, rue Prosper-Mérimée
38100 Grenoble
Tél. : 04 76 22 05 97
– Universalis École (Privé hors contrat)
27, rue de Turenne
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 46 00 47

44

– Lycée Talensac
(Privé sous contrat, internat F.)
BP 110 44002 Nantes
Tél. : 02 51 72 95 10

45

– Lycée Sainte Croix-Sainte-Euverte
(Privé sous contrat, internat G.F.)
28, rue de l'Ételon
45043 Orléans
Tél. : 02 38 52 27 05

46

– Lycée Jeanne-d'Arc
(Privé sous contrat, internat F.)
51, boulevard Colonel-Teulier
46100 Figeac
Tél. : 05 65 34 23 72

47

– Lycée Stendhal (Public, internat G.F.)
Allée Charles-de-Gaulle
47190 Aiguillon
Tél. : 05 53 79 60 22

48

– Lycée Chaptal
Avenue Paulin Daude
48001 Mende
Tél. : 04 66 49 50 00

49

– Lycée Urbain-Mongazon
(Privé sous contrat, internat G.F.)
1, rue du Colombier
49000 Angers
Tél. : 02 41 66 41 33
– Institut régional Sport et Santé (Privé)
Passage des Grands Jardins
49300 Cholet
Tél. : 02 41 62 09 63

50

– Lycée J.F. Millet (Public, internat G.F.)
Rue de Bougainville
50130 Octeviller
Tél. : 02 33 87 69 00

51

– Cours Jean-Jacques Rousseau
(Privé hors contrat)
2, rue Piper
51100 Reims
Tél. : 03 26 40 04 01

53

– Institut d'études européennes
(Privé hors contrat)
14, rue des Martyrs-de-la-Résistance
53200 Château-Gontier
Tél. : 02 43 70 12 46

54

– École de la Croix-Rouge française
(Privé sous contrat)
1, rue Saint-Fiacre

54000 Nancy

Tél. : 03 83 35 38 01
– Formation Avenir (Privé)
34, quai Claude-Le-Lorrain
54000 Nancy
Tél. : 03 88 37 92 38

56

– Lycée Jeanne-d'Arc
(Privé sous contrat, internat G.F.)
Rue Pénantraon
56110 Gourin
Tél. : 02 97 23 43 18

59

– Lycée Jeanne-d'Arc
(Privé sous contrat)
106, rue de Lille
59200 Tourcoing
– École de service social
(Privé)
68, boulevard Vauban
59004 Lille Cedex
Tél. : 03 20 21 93 93

62

– Lycée Lavezzari
(Public, internat G.F.)
Avenue du Phare
62602 Berck-sur-Mer
Tél. : 03 21 09 20 18
– Lycée Saint-Paul
(Privé sous contrat)
38, route de la Bassée
62301 Lens

63

– Lycée Fénelon
(Privé sous contrat, internat F.)
1, cours Raymond-Poincaré
63037 Clermont-Ferrand

65

– Lycée Notre-Dame-de-la-Sede
(Privé sous contrat)
14, rue Mesclin
65000 Tarbes

68

– Lycée Michel-de-Montaigne
(Public, internat G.F.)
5, rue de Metz
68090 Mulhouse

69

– Lycée Bellevue
(Privé sous contrat, internat F.)
39, quai Jean-Jacques Rousseau
69350 La Mulatière
– Université (Public)
43, boulevard du 11 Novembre
69222 Villeurbanne

75

– Lycée Sainte-Barbe
(Privé hors contrat, internat F.)
4, rue Valette
75005 Paris
– Sup Santé (Privé)
9 bis, rue du Bouquet-de-Longchamp
75116 Paris
Tél. : 01 47 04 22 03

76

– Lycée Join-Lambert
(Privé sous contrat, internat G.)
39, rue de l'Avalasse
76044 Rouen

80

– Lycée Boucher-de-Perthes
(Public, internat G.F.)
Rue Paul Delique
80100 Abbeville
– Lycée Madeleine-Michelis (Public)
43, rue des Otages
80037 Amiens

81

– Lycée Sainte-Cécile (Privé sous contrat)
1, avenue du Breuil
81000 Albi

86

– Lycée Guy-Chauvet (Public, internat G.F.)
Rue de l'Éperon
86200 Loudun
– IPECO (Privé sous contrat)
14, rue Jean-Jaurès
86000 Poitiers
– Lycée privé du Doyenné
(Privé sous contrat)
2, rue du Doyenné
86000 Poitiers
– Lycée Aliénor-d'Aquitaine (Public)
Rue Pierre-de-Coubertin
86000 Poitiers

95

– Institut Chaptal
(Privé hors contrat, internat G.F.)
19, rue Jean-Lurçat
95200 Sarcelles

B. Les cours par correspondance

Chaque année, plus de 400 000 personnes préparent une formation ou un concours avec le CNED (Centre national d'enseignement à distance) qui est le plus grand centre d'enseignement à

distance d'Europe. Ce chiffre représente un peu plus de la moitié du nombre total de personnes qui suivent une formation par correspondance.

On a le choix entre plusieurs formules : soit une mise à niveau afin de réviser les connaissances de base, soit une préparation complète à un concours. Chaque préparation comporte une série de matières à étudier, elles-mêmes divisées en séries de cours avec des devoirs d'entraînement et des devoirs soumis à la correction d'une équipe de professeurs.

Avant de choisir sa formation à distance, il est bon de comparer les tarifs et la quantité des devoirs à envoyer à correction. Il est indispensable de comparer les prestations offertes : les méthodes de travail, la possibilité de joindre les enseignants par téléphone...

• Adresses utiles

– CNED - Centre national d'enseignement à distance (Public)

Avenue du Téléport

BP 200

86980 Futuroscope Cedex

(Coût d'une préparation : environ 1 500 F.)

Tél. : 05 49 49 94 94

– École Universelle (Privé)

139, avenue Jean-Jaurès

75019 Paris

(4 500 F.)

– Les Cours Legendre

(Enseignement privé à distance)

3, boulevard Morland

75180 Paris

(3 500 F.)

– Cours Bellevue

19, rue Mathelin-Rodier

44042 Nantes Cedex

(6 500 F.)

– Cours académique de France (Privé)

4, rue Gabriel-Philippe

92150 Suresnes

(3 800 F.)

– Educatel (Privé)

31, avenue de la Libération

76100 Rouen

(6 300 F.)

– France Enseignement

BP 43

81400 Carmaux

– CNFDI - Centre national privé de formation à distance

Tél. : 01 60 46 55 50

– ANED - Association nationale privée pour l'enseignement à distance

BP 399-90007

Belfort Cedex

– France Formation - Tél. : 04 72 19 11 72

C. Les livres

Pour celui qui dispose d'un budget plus réduit, il existe des livres de préparation aux concours sociaux et paramédicaux qui peuvent lui permettre de se préparer seul, à son rythme. Ces livres sont d'excellents outils pédagogiques conçus par des enseignants des classes préparatoires à ces concours, bien placés donc pour donner tous les conseils utiles. (Voir bibliographie page 312)

2. Les épreuves

A. Les QCM

Aujourd'hui, avec l'augmentation des candidats à tous les concours, les QCM (Question à Choix Multiples) se sont multipliés. Ils permettent d'opérer une première sélection et présentent l'avantage de se corriger vite. Mais leur facilité n'est qu'apparente, puisqu'il s'agit non seulement de cocher une ou plusieurs cases (selon les cas), mais de répondre juste, car dans certains cas, les mauvaises réponses sont pénalisantes (on enlève un point par erreur).

Il faut donc se familiariser avec les QCM pour lesquels il est important de :

- lire très attentivement les consignes, qui peuvent être opposées d'une page à l'autre,
- se concentrer sur les questions,
- répondre vite,
- passer les questions pour lesquelles on hésite,
- reporter correctement les réponses sur la grille jointe, sans se tromper de ligne.

Pour ne pas être décontenancé par l'épreuve des QCM, qu'ils soient de français, de mathématiques ou de culture générale, il est souhaitable de s'entraîner avec des QCM d'Annales, de les refaire jusqu'au sans fautes et en temps limité, dans les mêmes conditions que le jour du concours.

Il faut aussi travailler afin d'améliorer ses connaissances car les QCM sont une façon de réviser et non une façon d'apprendre, même si l'on retient des éléments.

B. Questions sur un texte

Afin de pouvoir répondre aux questions de compréhension, il est indispensable de bien comprendre ce texte. Il faut donc le lire très attentivement en soulignant les mots ou les idées importantes.

Pour donner le sens d'un mot, il faut d'abord donner son sens général puis le sens qu'il a dans le contexte.

Pour expliquer une expression, il faut lui donner un synonyme en la situant dans son contexte.

C. Le résumé de texte

Il est très important de ne pas dépasser le nombre de mots demandé, de respecter l'ordre des idées dans le texte et de ne pas donner son avis personnel. C'est l'idée de l'auteur qui doit être restituée et rien d'autre. Pour cela, la lecture attentive du résumé est primordiale ; il faut ensuite repérer les paragraphes, les mots-clés, faire un plan et rédiger. La rédaction nécessite une bonne maîtrise de la langue et une bonne compréhension des mots utilisés par l'auteur ; il ne s'agit pas de reprendre les mots de l'auteur, mais d'exprimer ses idées d'une façon plus concise, avec des mots à soi. Il est très important de détacher l'introduction et la conclusion du développement.

D. La dissertation

Qu'il s'agisse d'un commentaire, d'un développement, la méthode est la même.

Développer une idée signifie qu'on la considère sous différents aspects qui peuvent se contredire ; on illustre ses propos par des exemples puisés dans la littérature ou dans sa culture générale.

Le plus important est le plan : introduction, développement et conclusion. Il faut noter toutes les idées, puis les regrouper et les classer selon un ordre logique. Les arguments choisis pour convaincre doivent s'enchaîner par des liens logiques et il est indispensable de passer d'une idée à l'autre par une transition.

L'introduction permet de situer le problème posé, de présenter le sujet et d'annoncer le plan. La conclusion fait une sorte de bilan de ce qui a été dit et élargit le débat en rattachant le sujet à d'autres problèmes qui y ressemblent.

E. Les critères d'évaluation

L'argumentation, les capacités d'analyse, de synthèse, la maîtrise de la langue sont évaluées par le jury à travers les devoirs. Il est donc très important d'être le plus clair possible, d'utiliser un vocabulaire riche et de ne pas faire de fautes d'orthographe.

PROFESSIONS DE SOINS

AIDE-SOIGNANT

1. Présentation de la profession, son domaine d'activités

A. DÉFINITION

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe et participe à la prise en charge des patients, aussi bien des enfants que des adultes, des toxicomanes que des personnes âgées, selon le service dans lequel il travaille. Il est placé sous la responsabilité de l'infirmier et contribue aux soins en collaboration avec lui.

Les aides-soignants sont aujourd'hui plus de 170 000 en France pour 350 000 infirmiers. Le titre requis pour exercer cette profession est le **Diplôme professionnel d'aide-soignant**.

B. MISSION

L'aide-soignant est proche des patients, son rôle étant d'assurer leur bien-être physique et moral. Il veille à leur toilette et les aide si nécessaire. Ses tâches sont parfois ingrates ; c'est lui qui fait les lits, entretient la chambre et prépare les chariots-repas. Après le départ de chaque malade, il s'occupe de la désinfection et de la remise en état de la chambre.

C'est lui aussi qui arrive le premier dans la chambre du malade le matin, lui qui l'écoute, qui le rassure. Son rôle psychologique est donc très important et ce côté relationnel avec les patients, s'il s'y attache, compense largement le côté matériel de la profession.

C. QUALITÉS

Les qualités requises pour exercer ce métier sont celles qu'il faut avoir pour toutes les professions paramédicales : le respect des autres, de la gentillesse, de la patience, de la douceur, de l'énergie, le sens du dialogue, le pouvoir d'adaptation à tous les publics.

D. EMPLOYEURS

Plus de 70 % des aides-soignants travaillent en hôpital ou en clinique. Les autres exercent dans des centres de soins et des services pour personnes âgées.

E. CARRIÈRE

L'aide-soignant qui travaille dans la fonction publique hospitalière a un salaire net de 7 200 F en début de carrière (1/01/98) et de 10 500 F en fin de carrière.

2. Concours d'entrée en formation

A. CONDITIONS REQUISES

Pour être admis à suivre la formation conduisant au Certificat d'Aptitude aux fonctions d'aide-soignant, il faut :

- ⊗ être âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection,
- ⊗ être titulaire du diplôme national du brevet,
- ⊗ ou être titulaire du CAP petite enfance (voir en annexe page 263),
- ⊗ ou avoir suivi une classe de première préparant au baccalauréat,
- ⊗ ou être titulaire d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V,
- ⊗ avoir subi avec succès les épreuves de sélection qui sont organisées par les écoles d'aides-soignants.

Peuvent également se présenter à l'épreuve d'admissibilité les candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année des épreuves d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité sociale, d'une durée de deux ans pour les personnes issues du secteur hospitalier, social et médico-social et de trois ans pour les autres candidats.

Sont assimilés à une activité ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité sociale et pour la durée correspondante :

- ⊗ le service national,
- ⊗ l'éducation d'un enfant,
- ⊗ l'inscription à l'ANPE,
- ⊗ la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification.

B. CONCOURS

Extrait de l'arrêté du 22 juillet 1994

– **Article 3** : Les épreuves de sélection comprennent :

- une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité, d'une durée de 2 heures, notée sur 20, portant sur le programme de biologie humaine, nutrition et alimentation du brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales, et permettant d'apprécier les connaissances du candidat, sa faculté de compréhension et de réflexion, et sa capacité à s'exprimer par écrit,
- une épreuve orale d'admission, notée sur 20, consistant en un entretien de 15 minutes avec le jury précédé de 10 minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social.

– **Article 4** : Peuvent se présenter à l'épreuve d'admissibilité :

- les candidats titulaires du diplôme national du brevet,
- les candidats titulaires du brevet d'études professionnelles agricoles, option services, spécialité aux personnes,
- les candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance,
- les candidats ayant suivi une classe de première préparant au baccalauréat.

– **Article 5** : Peuvent également se présenter à l'épreuve d'admissibilité les candidats justifiant d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité sociale, d'une durée de deux ans pour les personnes issues du secteur hospitalier, social et médico-social et de trois ans pour les autres candidats. Sont assimilés à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité sociale et pour la durée correspondante :

- le service national,
- l'éducation d'un enfant au sens de la loi du 1^{er} juillet 1980 susvisée,
- l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi en qualité de demandeur d'emploi,
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification.

– **Article 6** : Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission :

- les candidats ayant une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'écrit d'admissibilité,
- les candidats titulaires du brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales.

Ce concours comporte deux épreuves de sélection :

- une **épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** (2 heures, notée sur 20) portant sur le programme de biologie humaine, nutrition et alimentation du Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales, permettant d'apprécier les connaissances du candidat, sa faculté de compréhension et de réflexion et sa capacité à s'exprimer par écrit.
- une **épreuve orale d'admission** (notée sur 20), consistant en un entretien de 15 minutes avec le jury, précédé de 10 minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social.

Peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission :

- les candidats ayant une note supérieure ou égale à 10 / 20 à l'épreuve d'admissibilité,

– les personnes titulaires des titres ou diplômes suivants : BEP carrières sanitaires et sociales (voir en annexe page 267), BEP agricoles, option Service, spécialité Services aux personnes.

**Programme de biologie humaine,
nutrition et alimentation du BEP**
carrières sanitaires et sociales

BIOLOGIE HUMAINE

1. Organisation générale de l'être humain

a. Les constituants de la matière vivante

- Substances minérales
- Substances organiques

b. Les niveaux d'organisation

- La cellule : structure et ultrastructure, principaux organites, échanges membranaires, multiplication cellulaire (mitose, méiose), anomalie du fonctionnement de la cellule (cancers, maladies génétiques)
- Les tissus : définition, différents types

2. La peau et ses fonctions

- Structure, rôles, altérations de la peau (plaies, escarres, brûlures, autres affections)

3. Fonctions de relation

a. Système nerveux : fonctions motrices et sensorielles

- Organisation du système nerveux (tissu nerveux, structure, propriétés du neurone et du nerf, rôle des synapses)
- Activité réflexe, activité volontaire
- Activité sensorielle :
 - La vision : anatomie de l'œil, perception et transmission des images
 - L'audition : anatomie de l'oreille, perception et transmissions des sons
 - Perception tactile
- Hygiène, prévention, dysfonctionnements (sommeil, modifications du comportement)

b. Système locomoteur et locomotion

- Organisation générale de l'appareil moteur (les os, les muscles, les articulations)
- Études des mouvements
- Croissance de l'appareil moteur (croissance osseuse, troubles de croissance)
- Hygiène, prévention, dysfonctionnements (squelette, articulations, muscles)

4. Fonctions de nutrition

a. Appareil circulatoire et circulation

- Le sang, la lymphe (composition, rôle des principaux constituants)
- La circulation sanguine (anatomie du cœur et des vaisseaux, leur rôle),
- La circulation lymphatique
- Hygiène, prévention, dysfonctionnements (les maladies cardio-vasculaires, les hémorragies)

b. Appareil digestif et digestion

c. Appareil excréteur et excrétion (reins et voies urinaires)

- Hygiène, prévention, dysfonctionnements (infections urinaires, incontinence)

d. Appareil respiratoire et respiration

- Poumons, voies respiratoires
- Échanges gazeux au niveau des poumons et au niveau des tissus
- Hygiène, prévention, dysfonctionnements (affections et maladies de l'appareil respiratoire, asphyxies)

5. Fonction de reproduction

- Les appareils génitaux
- La fécondation
- La gestation
- Maîtrise de la reproduction (contraception, stérilité, PMA)
- Hygiène, prévention, dysfonctionnements (MST)

6. Maintien de l'intégrité de l'organisme

a. Système endocrinien ; régulation de la composition du milieu intérieur (glycémie)

b. Système immunitaire et résistance à l'infection microbienne

- Immunité non spécifique
- Immunité spécifique
- Vaccination et sérothérapie

NUTRITION-ALIMENTATION

1. Constituants alimentaires

- a. Nature des constituants
- b. Rôle des constituants
- c. Principales propriétés des constituants alimentaires en techniques culinaires
– État physique, solubilité, diffusion, suspension, émulsion
- d. Modifications physico-chimiques des constituants intervenant lors du stockage ou des préparations culinaires et résultant de l'action de l'air, de la chaleur, des acides

2. Étude des aliments

- a. Principaux groupes d'aliments, leur valeur nutritionnelle
- b. Équivalences alimentaires

3. Physiologie de la nutrition

- a. La digestion
 - Anatomie de l'appareil digestif
 - Mécanismes de la digestion
 - Bilan de la digestion
- b. L'absorption intestinale (mécanismes d'absorption, destinée des produits d'absorption)
- c. Spécificité de l'appareil digestif du jeune enfant, de la personne âgée

4. Besoins nutritionnels et apports recommandés

- a. Influence de l'âge, du mode de vie, de l'activité, de l'état physiologique ou pathologique
- b. Incidence de l'immobilité sur les besoins nutritionnels

5. Alimentation rationnelle

- a. Alimentation de l'enfant (lactée, passage à l'alimentation diversifiée)
- b. Alimentation des adultes
 - Alimentation équilibrée (rations alimentaires, menus)
 - Adaptation quantitative et qualitative aux besoins spécifiques des personnes (âgées, handicapées...)
- c. Régimes alimentaires



GUIDES

- ✓ ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
- ✓ CANDIDATS AUX CONCOURS PARAMÉDICAUX ET DES PROFESSIONS DE SANTÉ

Guide des professions de santé

CONCOURS D'ENTRÉE, FORMATIONS, DIPLÔMES



Cet ouvrage se compose de **25 chapitres** qui présentent les principales professions paramédicales et de santé, accessibles avec ou sans le baccalauréat. Pour chacun, on trouvera :

- **une présentation de la profession** et de son domaine d'activités ;
- **des extraits de sujets** des concours d'entrée dans les écoles ;
- le descriptif des **études** et des **diplômes** de fin d'études ;
- **un guide pratique** (inscriptions, adresses utiles, bibliographie, annexes, etc.).

Il répond ainsi aux principales questions que se pose l'élève désireux de s'orienter vers les carrières de santé, un secteur où l'emploi connaît un plein essor.

vuibert

ISBN 2 7117 6110 X

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 00394119 3

9 "782711"761104"

Illustration Florence Pinel

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.